

**Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

29/08/2022

Date d'Affichage

13/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick JOUFFLINEAU, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU (jusqu'à 22h20), Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD

Absents excusés : Jean-Marc VARIN, Benoît LAVARDE, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Serge ANFRAY

Madame Fabienne LENOËL remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur Jean-Marc VARIN, conseiller municipal de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Fabienne LENOËL pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

Monsieur Benoît LAVARDE, conseiller municipal de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Monsieur Stéphane LECHANOINE pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

Madame Floriane VISART DE BOCARMÉ, conseillère municipale de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêchée d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Anne-Marie RABEC pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

Monsieur Serge ANFRAY, conseiller municipal de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Maryvonne RAIMBEAULT pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

Pour des raisons professionnelles, Monsieur Yohann GARREAU quitte la séance du Conseil Municipal à 22h20.

**OBJET : DÉLIBÉRATION 2022 - N°06/12 : CIMETIERE : TARIF POUR LE Puits DE DISPERSION**

Madame le Maire rappelle la délibération 2012 - N°07/02 du 3 juillet 2012 concernant les tarifs pour le columbarium et le puits de dispersion.

La partie puits de dispersion a été rédigée comme suit :

« **PUITS DE DISPERSION** :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 250 € le prix de la dispersion des cendres dans le puits, plaque d'identification incluse. »

Madame le Maire indique que la délibération est mal comprise par les familles et les pompes funèbres.

Il est donc nécessaire de reprendre la délibération comme suit :

**PUITS DE DISPERSION** :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, indique que la dispersion des cendres

dans le puits de dispersion est gratuite.

La plaque d'identification reste au libre choix de la famille. Le règlement du colombarium en fixera les modalités (format, couleur lettres, etc...).

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 